

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS DES COMMUNES DE AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS, VILLARD DE LANS, CORRENÇON EN VERCORS, LANS EN VERCORS, SAINT NIZIER DU MOUCHEROTTE ET ENGINS

Il est porté à la connaissance du public, et notamment aux habitants, propriétaires, usagers à titre divers, directement concernés ou non, que le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE soumet à enquête publique le projet de réglementation des boisements des communes de Autrans Méaudre en Vercors, Villard de Lans, Corrençon en Vercors, Lans en Vercors, Saint Nizier du Moucherotte et Engins, du **jeudi 4 octobre au mardi 6 novembre 2018 inclus**.

Le dossier d'enquête comprend notamment le plan de zonage des différents périmètres, le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres et la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier, y compris des informations environnementales et de l'avis de l'autorité compétente et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans les mairies de :

- Autrans Méaudre en Vercors, Le Village – 38112 Autrans Méaudre en Vercors,
- Villard de Lans, 62 place Pierre Chabert – 38250 Villard de Lans,
- Corrençon en Vercors, Le Village – 38250 Corrençon en Vercors,
- Lans en Vercors, 1 place de la Mairie – 38250 Lans en Vercors,
- Saint Nizier du Moucherotte, 190 route des 4 Montagnes – 38250 Saint Nizier du Moucherotte,
- Engins, 957 route Joseph Coynel – 38360 Engins,

aux horaires habituels d'ouverture au public, à savoir :

<u>Mairie de Autrans Méaudre en Vercors</u> : du lundi au vendredi : 8h30 à 11h – 14h à 17h	<u>Mairie de Lans en Vercors</u> : du lundi au vendredi : 9h à 12h – 14h à 17h
<u>Mairie de Villard de Lans</u> : du lundi au jeudi : 8h à 12h – 13h30 à 17h30 vendredi : 8h à 12h – 13h30 à 16h30	<u>Mairie de Saint Nizier du Moucherotte</u> : du mardi au vendredi : 9h à 12h
<u>Mairie de Corrençon en Vercors</u> : du lundi au vendredi : 9h30 à 12h – 14h à 16h30	<u>Mairie de Engins</u> : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h à 12h – 14h à 17h

Les observations peuvent également être transmises pendant toute la durée de l'enquête publique :

- par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Autrans Méaudre en Vercors, Villard de Lans, Corrençon en Vercors, Lans en Vercors, Saint Nizier du Moucherotte ou Engins à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- par courriel à l'adresse des mairies : mairie@autrans-meaudre.fr, info@villard-de-lans.fr, mairie@correncon-en-vercors.fr, mairie@lansenvercors.fr, mairie.stnizier@vercors.org, ou mairie.engins@vercors.org, en précisant dans l'objet du message qu'il concerne l'enquête publique sur la réglementation des boisements.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site du Conseil départemental, maître d'ouvrage de la procédure : www.isere.fr et sur celui des communes de:

- Autrans Méaudre en Vercors : www.autrans-meaudre.fr
- Villard de Lans : www.villard-de-lans.fr
- Corrençon en Vercors : www.correncon-en-vercors.fr
- Lans en Vercors : www.lansenvercors.fr
- Saint Nizier du Moucherotte : www.saint-nizier-du-moucherotte.fr
- Engins : www.engins.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil départemental.

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours des **permanences de Monsieur Gilles du Chaffaut, commissaire-enquêteur**, dans les mairies de :

<u>Mairie de Autrans Méaudre en Vercors :</u> le jeudi 4 octobre 2018 de 8h30 à 10h le mardi 6 novembre 2018 de 8h30 à 10h	<u>Mairie de Villard de Lans :</u> le jeudi 4 octobre 2018 de 16h à 17h30 le mardi 6 novembre 2018 de 16h à 17h30
<u>Mairie de Lans en Vercors :</u> le jeudi 4 octobre 2018 de 10h30 à 12h le mardi 6 novembre 2018 de 10h30 à 12h	<u>Mairie de Saint Nizier du Moucherotte :</u> le mardi 9 octobre 2018 de 10h à 12h le lundi 5 novembre 2018 de 10h à 12h
<u>Mairie de Corrençon en Vercors :</u> le jeudi 4 octobre 2018 de 14h à 15h30 le mardi 6 novembre 2018 de 14h à 15h30	<u>Mairie de Engins :</u> le mardi 9 octobre 2018 de 15h à 17h le lundi 5 novembre 2018 de 15h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an en mairie de Autrans Méaudre en Vercors, Villard de Lans, Corrençon en Vercors, Lans en Vercors, Saint Nizier du Moucherotte et Engins, aux heures d'ouverture au public. Ces documents pourront également être consultés au Département de l'Isère (Direction de l'Aménagement, service agriculture et forêt, 9 rue Jean Bocq, 38000 Grenoble), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. En outre, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis en ligne pendant un an sur le site internet du Département www.isere.fr.

Au terme de l'enquête, le Département de l'Isère approuvera par délibération les mesures relatives à la réglementation des boisements pour les communes de Autrans Méaudre en Vercors, Villard de Lans, Corrençon en Vercors, Lans en Vercors, Saint Nizier du Moucherotte et Engins, après avis des communes, du ou des établissements publics de coopération intercommunale compétents, de la Chambre d'agriculture et du Centre national de la propriété forestière.